



Le Cher

L'ECHO DE SAINT-GEORGES

Nous vivons dans une époque de mutations, synonyme d'instabilité et d'incertitudes économiques, politiques et sociales. Ces turbulences nous inquiètent, mais le repli sur soi et les excès de toutes sortes ne sont jamais une réponse. L'unité est nécessaire. Et elle ne sous-entend pas l'uniformité car nos différences sont une richesse. Notre Nation, si elle n'est pas parfaite, nous permet l'expression Démocratique quotidienne. C'est une chance !

Ainsi, les actions que nous formalisons pour Saint-Georges et ses habitants ne seront jamais obscurcies par les attitudes et les positionnements excessifs qui divisent. Les infos et les nombreuses manifestations communales que vous découvrirez dans cet Echo démontrent notre volonté de continuer d'avancer, ensemble !

Bientôt, un bac pour traverser le Cher

Voici un nouveau moyen de traverser le Cher qui ravira promeneurs et cyclistes ! Nos communes de Chissay et de St Georges sont heureuses de travailler à nouveau autour d'un projet qui fédère.

Un bac à chaînes ludique et pratique a été acheté chez un fournisseur de grande expertise : «Les Bateaux Jacques Renaud ». Il fonctionnera en libre-service. Pour garantir la sécurité de l'installation, deux potences ont été installées pour soutenir le câble d'une tyrolienne qui permettra au bac de ne pas être trop contraint par le courant lors des traversées. Les services du Nouvel Espace du Cher nous ont conseillés pour positionner ce câble afin qu'il ne gêne ni la circulation fluviale, ni le passage d'une crue (niveau crue 1856 + 0,50 m).

Pour nos deux communes, les aménagements se terminent désormais

avec l'installation d'un ponton flottant sur chaque rive. En fonction des conditions météo, nous mettrons en service cette traversée longue de 80 mètres courant mai.

Le saviez-vous ? Un ancien registre des Chemins et Sentiers Ruraux de 1881 de Saint-Georges indique qu'une ruelle située à 60 m en aval du pont était dénommée « Ancien Chemin du Bac » ? Cela situe le lieu de traversée d'un bac qui reliait les deux rives avant la construction du pont en 1842.





Pour garantir les traversées du Cher en sécurité, il vous est demandé de faire preuve de vigilance. Merci de respecter les règles suivantes.
To ensure a safe crossing of the Cher, it is essential to respect the following regulations :

<p>RÈGLEMENT D'UTILISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement assuré par l'utilisateur et sous sa responsabilité • Accès réservé aux personnes adultes, aux petits animaux et aux bicyclettes • L'accès des mineurs s'effectue sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux <p>MAXIMUM AUTORISÉ RÉPARTI SUR LE BATEAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 personnes • 3 personnes + 3 vélos <p>UTILISATION AUTORISÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 1^{er} juin au 30 octobre <p>UTILISATION INTERDITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nuit • En période de crue 	<p>RULES FOR USE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Operation of the ferry is strictly at the user's own risk. • Access is restricted to adults, and accompanied children, small animals and bicycles. Motorised vehicles are expressly forbidden • All children must be accompanied by their parents or legal guardians, who are responsible for their safety during the crossing <p>MAXIMUM PERMITTED LOAD PER CROSSING</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 persons • 3 persons + 3 bicycles <p>AUTHORIZED USE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 June to 30 October, daylight hours only <p>Use of the ferry is prohibited in the hours of darkness or when the river is in flood.</p>
--	---

**Mairie Saint-Georges-sur-Cher : Tél : 06 81 52 06 54
email : mairie.st.georges41@wanadoo.fr**

APPEL D'URGENCE / EMERGENCY : 18 ou 112




Charge maximale
525 kg






Charge maximale
525 kg



Dimanche 15 mai : Troc aux Plantes sur le marché

Venez retrouver le stand du « Troc aux Plantes » sur le marché, dimanche 15 mai. Les membres de la commission environnement vous accueilleront de 9 h à 12 h. Vous pourrez venir échanger vos plants ou boutures et partager vos conseils avec d'autres passionnés de jardinage. Ce sera également l'occasion de découvrir de nouvelles variétés. Alors, commencez vos plants, boutures et semis et rendez-vous au Troc aux Plantes !

Samedi 11 juin de 9 h à 12 h : la Matinée de Nettoyage fait son retour

En partenariat avec la commune de Chissay-en-Touraine et le SMIEEOM (Syndicat des ordures ménagères), rejoignez-nous pour une matinée de nettoyage, sur le site de l'ancien camping de St-Georges. Dans une ambiance conviviale, nettoyez ensemble les bords du Cher, certains sites régulièrement pollués ainsi que les abords des points d'apport volontaire. Nous finirons la matinée par un casse-croûte et le verre de l'amitié. (Gants et sacs fournis)

Samedi 11 juin après-midi - Promenons-nous dans les prés

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire propose une sortie nature gratuite à St-Georges, dans les « Prés de la Limite ». Cet espace englobe des prairies et zones humides bordant le Cher, milieux en forte régression alors qu'ils possèdent un grand intérêt patrimonial, notamment pour les orchidées, et qu'ils jouent un rôle important en cas d'inondations et pour la préservation de la ressource en eau. Au cours de cette balade, Guy Monniaux, botaniste et conservateur du lieu, vous fera découvrir ce site naturel préservé. Renseignements et Inscription avant le 10 juin au 02 47 27 81 03.



Samedi 21 mai : 1^{er} Marché des Artisans, en semi-nocturne

Le Comité d'Animation de Saint-Georges sur Cher et le Comité des Fêtes de Montrichard organisent sous la Halle Couverte, le 1^{er} Marché des Artisans en semi-nocturne (18 h à 23 h).

Une trentaine d'exposants présenteront leurs créations : tapissier, horloger, sculpteur, couture, bijoux, peinture... Une Banda animera cette soirée festive. Entrée gratuite.

Vendredi 17 juin « Antoinette dans les Cévennes », à partir de 22h30 à la plage.



Regarder un film en pleine nature, avec pour toile de fond le soleil couchant sur le Cher... C'est ce double spectacle que vous propose la commune, en partenariat avec la Communauté de Communes.

« Antoinette dans les Cévennes », est une comédie de Caroline Vignal créée en 2020 avec L. Calamy, B. Lavernhe, O. Côte. L'histoire : Des mois qu'Antoinette attend l'été et la promesse d'une semaine en amoureux avec son amant, Vladimir. Alors

quand celui-ci annule leurs vacances pour partir marcher dans les Cévennes avec sa femme et sa fille, Antoinette ne réfléchit pas longtemps et part sur ses traces ! Mais à son arrivée, point de Vladimir - seulement Patrick, un âne récalcitrant qui va l'accompagner dans son singulier périple...

Vous pourrez venir avant pour pique-niquer et vous offrir crêpes, gaufres et popcorn auprès de Philippe et son chalet des gourmandises présents sur le site. Alors, venez en famille ou entre amis et n'oubliez pas d'apporter vos fauteuils et vos couvertures. Séance gratuite.

Samedi 2 juillet : 1^{ère} Fête de la Jeunesse : Demandez le programme !

Organisée par les Accueils Jeunes du Val de Cher-Controis et la commune de Saint-Georges, cette manifestation sera le temps fort à destination de la jeunesse avec la participation d'associations communales (Amicale des Pompiers de Saint-Georges, Ateliers de Musique, Plume Tourangelle, Dragons de Saint-Georges, Ecolegram...).

Ce moment festif « réservé aux jeunes » sera l'occasion pour nos adolescents et jeunes de mieux connaître le service jeunesse communautaire et aussi de découvrir l'offre de services à leur intention (Points Information Jeunesse, Boussole des jeunes, Mission locale du Blaisois, BAFA Territoire, Junior associations...).

Au Pôle Sportif : de 16 h à 20 h : animations sportives (badminton, hand), ateliers initiation premiers secours, Ludomobile, stand info-jeunesse et Mission locale, Info Europe, présence des accueils jeunes communautaires...

Sous la Halle Couverte, de 17 h à minuit :

17 h à 19 h : scène ouverte

20h30 : Concert du groupe TON ZINC (tonzinc.fr)

21h30 : soirée avec DJ animée par les ados de Selles sur Cher

Tu es un jeune de Saint-Georges et tu souhaites en savoir plus ou te joindre aux préparatifs de la fête ?

Contacte la Maison des Jeunes de Montrichard au 02 54 32 51 05



Vendredi 15 juillet : Lancement de Jour de Cher à Saint-Georges et feu d'artifice

Au fil des ans, Jour de Cher est devenu un moment très attendu par la population. Cette année encore, la Communauté de communes *Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher* qui porte cette organisation depuis le début, promet à nouveau un programme de très grande qualité le samedi 16 juillet 2022.

Mais l'autre moment très attendu, c'est la veille de Jour de Cher, le vendredi 15 juillet. En effet, c'est à Saint-Georges, sur le site de la plage, que les radeaux des communes de la Communauté et celui de Saint-Georges seront mis à l'eau, avant de prendre le départ le samedi matin aux alentours de 8h30 depuis Saint-Georges et naviguer jusqu'à Bléré.

Dès le vendredi soir, Saint-Georges accueillera une vingtaine de radeaux au milieu de nombreuses animations, en partenariat avec la Communauté de communes Val de Cher Controis : Echappées Belles à Vélo organisée par notre office de Tourisme en lien avec la Région Centre Val de Loire (nombreux lots à gagner), apéritif convivial, animation culturelle avec les Gardiens de l'« O » ou les échassiers colorés de la compagnie Lilamayi, qui déambuleront à 18h00 et 19h30.

Buvette et offre en restaurations variées seront proposées directement par des commerçants locaux, le tout en musique avec la Banda de Saint-Georges.

Enfin, un magnifique feu d'artifice sera tiré à 23h00 sur le Cher.
Infos : www.facebook.com/jourdecher

Vendredi 17 et samedi 18 juin : Fête de la Musique

Place à la musique ! Un programme alléchant et très varié nous est proposé cette année encore par les Ateliers de Musique. Il y en aura pour tous les goûts !

Vendredi 17 juin à 20h30 à l'église de St-Georges :

- Chœur Féminin de Marmoutier (dirigé par Sandra Rotinat),
- Concert lyrique Raluca Joandrea, chanteuse aux opéras de Tours, Marseille, Paris-Bastille

Samedi 18 juin à partir de 16 h sous la Halle Couverte (restauration et buvette sur place)

- 16 h : Scène ouverte avec les élèves des Ateliers
- 16h45 : Katell et Louise - Compos et reprises
- 17h30 : Kiss on a Frog – musique trad revisitée
- 19h : Celtic Orchestra Piping Society - concert de Cornemuse
- 20h30 : Wilbie Asbeen : Rock influence seventies, répertoire éclectique
- 22h : HellXHear : Heavy metal mélodique



Travaux et projets :

Cette année encore, l'entretien de nos voiries reste une priorité. La Halle Couverte terminée, la Place Bretonneau est désormais entièrement remodelée : couche de roulement neuve avec des portions en résine, pose de pavés pour identifier les zones de stationnement (le stationnement est bien-sûr interdit sous la Halle !). Nous allons pouvoir profiter d'une belle place après ces périodes de travaux qui auront inévitablement contrarié les activités de nos commerçants. Par ailleurs, la partie très abîmée de la route du Porteau sera également prochainement reconstituée.

Enfin, la réhabilitation des Docks du Centre est un projet que nous portons avec enthousiasme tant il fait écho à de nombreux enjeux : restauration de notre patrimoine et mise aux normes énergétiques, offre en petits logements proches des services et animation commerciale avec une vitrine de 50m² pour accueillir une nouvelle activité.



Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier que les travaux prévus sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est consultable en mairie ou sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (de construire ou d'aménager) ou une déclaration préalable de travaux.

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles (même sans fondation) ainsi que les travaux d'extension des bâtiments existants (surélévation, véranda, pièce supplémentaire) de plus de 20 m². Il peut également être nécessaire pour le changement de destination d'un bâtiment ou la reconstruction à l'identique suite à un sinistre. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent une déclaration préalable de travaux.



La Déclaration Préalable de Travaux est obligatoire pour une construction nouvelle et l'agrandissement d'un bâtiment existant de moins de 20 m². Mais, elle est aussi nécessaire pour :

- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : portes, fenêtres, toiture...
- La transformation d'un garage en pièce d'habitation
- La construction d'une piscine
- L'édification d'une clôture et/ou d'un mur
- Un ravalement de façade (même à l'identique)
- L'installation d'une caravane dans votre jardin
- Certains changements de destination d'une construction

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Vous devez l'obtenir avant toute démolition partielle ou totale d'une construction. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis.

Informations : service Urbanisme en Mairie (02 54 32 30 19) ou www.service-public.fr

Rédaction / Documentation : Commission Communication Mairie de Saint-Georges sur Cher

Conception-Réalisation : Flamingo Communications

Photos : © Droits réservés | Impression : Médi 6